

MAIRIE DE CHATELNEUF

580 rue Principale 39300 Châtelneuf

Tél : 03.84.51.61.97

@ : mairie@chatelneuf-jura.fr

Compte rendu de la séance du 15/03/2023

Salle de la Mairie

580 rue Principale

Sont présents : Bruno RAGOT (Maire), Stéphane VANNOZ (1^{er} Adjoint), Jacques GIRARDOT (2^{ème} Adjoint) : Mesdames les conseillères : Colette HUMBERT et Catherine POINOT, Monsieur le conseiller : Pascal FOMINE

Sont absents : Madame Juline DOUCEY et Messieurs : Benjamin MITTAY, David SEILLER, Guillaume BLONDEAU, Romain VIENOT.

Secrétaire de séance : Stéphane VANNOZ

ORDRE DU JOUR

1° Approbation des comptes rendus :

Validation du CR du 23/02/2023 reporté au prochain CM.

2° Délibérations :

I. Approbation délibération du SIVOS du Plateau – mise en place de pénalité de retard

Lors de la séance du 06/02/2023 du SIVOS DU PLATEAU, il a été décidé par délibération n° 2023-07 du SIVOS de la mise en place d'une pénalité de retard pour les familles ne respectant pas les heures de garderies de la façon suivante :

- 10 € par famille pour tout retard
- Facturation de la demi-heure entamée soit 0.93 €

Après en avoir délibéré, à **04 Voix pour ; 0 Voix contre et 02 Abstentions**, le CM valide la délibération du SIVOS DU PLATEAU

II. Créances en non-valeur :

Monsieur le Trésorier sollicite, pour l'exercice 2023, l'admission en non-valeur des sommes indiquées ci-dessous, étant rappelé que cela n'implique pas l'abandon total de ces créances et que, si des possibilités de recouvrement existaient par la suite, il lui appartiendrait de faire toute diligence pour obtenir leur paiement.

Monsieur le Trésorier a justifié le motif d'irrecouvrabilité, débiteur par débiteur, et indiqué les poursuites réalisées. Les listes adressées présentent une synthèse avec indication des catégories de produits et des années.

Les admissions en non-valeur s'élèvent globalement pour 1 292.42 €.

Il est demandé au conseil municipal d'approuver les admissions en non-valeur de créances irrécouvrables pour l'exercice 2023 présentées ci-joint, étant précisé que les crédits sont inscrits au compte 6541 « créances admises en non-valeur » du budget de la commune de Châtelneuf.

Après en avoir délibéré, le CM **refuse la proposition de créances en non-valeur à 06 voix contre.**

III. TEOM :

Le conseil municipal, réuni sous la présidence de M. Bruno RAGOT, le Maire. Après en avoir délibéré, vote le taux relatif à la taxe d'enlèvement des ordures ménagères pour 2023 : **7.48015 % (même taux que l'année passée).**

Produit attendu 2023 : 11 215.89 €

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, Approuve à l'unanimité :

Le taux des OM 2023 et le produit attendu.

IV. Taxes directes locales (budget)

Cette délibération doit être reprise pour la prochaine séance

V. Financement des travaux DECI : prêt à long et moyen terme à la Banque Populaire BFC :

Dans le cadre du financement des travaux de DECI implantation de 5 réserves contre les incendies et afin de palier au versement de la part restant à la commune.

Le conseil municipal décide à **L'unanimité** de souscrire un emprunt à moyen terme auprès de la **Banque Populaire Bourgogne Franche Comté** aux conditions suivantes :

Montant :	60 000 €
Durée :	15 ans
Taux :	3.89 %
Echéances :	échéances fixes
Périodicité :	Echéances Trimestrielles
Frais de dossier :	110 €

VI. Financement des travaux DECI : prêt relais à la Banque Populaire BFC :

Dans le cadre du financement des travaux de DECI implantation de 5 réserves contre les incendies et afin de palier au versement :

- des subventions attendues par les organismes (Conseil Départemental, ETAT, CCCNJ)
- du remboursement du FCTVA par les services de la Préfecture

Le conseil municipal décide à l'**unanimité** de souscrire un emprunt relais auprès de la Banque Populaire Bourgogne Franche Comté aux conditions suivantes :

Montant :	196 500 €
Durée :	2 ans
Taux :	3.65 %
Périodicité des intérêts :	Trimestriels
Frais de dossier :	230.00 €

3° Question diverses :

- Vote du budget le 23/03/2023 à 18 h 30. Invitée : Mme RAMEAU Marie
- Jeudi 23 au matin : réunion DECI
- Le 20/03/2023 réunion préparatoire FOUGEMAILLE à 18 h 30 Espace SYAMOUR
- Le 22/03/2023 Commission d'animation à 18 h 30 Espace SYAMOUR.

Séance levée le 15/03/2023 à 20 h 30

Le Maire :

Bruno RAGOT



